La Loutre n°1

Journal de la section CGT Finances Publiques des Services Centraux

Sommaire

Édito

Dossier

- Élections professionnelles dans les services centraux
- DTNUM : il est urgent d'agir

Brèves

- Suppressions de postes
- Création corps B agents techniques
- Congé bonifiés : scandale pour les conjoints !
- Résultats catastrophiques de l'Observatoire interne 2026

Billet de mauvaise humeur

Donner de la voix à nos combats, informer et partager : ce journal existe grâce à la contribution de chacune et chacun des syndiqué-e-s.

Ensemble, changeons le quotidien et la société

ÉDITO

Plus de 5,8 millions d'agent·es de la Fonction Publique seront appelé·es à voter en cette fin d'année 2026. Aux Finances, de nombreux secteurs seront appelés au vote en décembre : l'ensemble des personnels des Ministères Économiques et Financiers, de la Caisse des dépôts et consignations, des juridictions financières (Cour des comptes), du Défenseur des droits, de la Banque de France…

Dans un contexte de réorganisations incessantes des administrations, de suppressions d'emplois, de dégradation des conditions de travail et de fortes attentes en matière de pouvoir d'achat, il est important de voter pour des élu·es engagé·es, efficaces, à l'écoute, capables d'articuler mobilisation de terrain et interventions en instance, et déterminé·es dans les défenses individuelles et collectives.

Les mobilisations massives de ces dernières semaines autour des services publics (et en particulier de l'enseignement), pour l'augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites démontrent la nécessité de plus de justice sociale et fiscale.

Ces élections professionnelles seront l'occasion d'envoyer un message clair aux ministères, directions et au gouvernement.

Plus la représentativité de la CGT sera forte, plus nos revendications pourront être portées avec efficacité.

Ce que nous défendons

Des effectifs à la hauteur des enjeux

Nous exigeons les emplois nécessaires pour assurer nos missions.

Édito

Nous combattons les suppressions de postes et le NRP2. Nous exigeons des recrutements à la hauteur de la charge, des formations et des outils fiables. Les choix sur l'IA doivent être débattus avec les agents, en préservant leur expertise et la sécurité des données.

Le droit de travailler sans y laisser sa santé

La CGT a relayé toutes les alertes des agents en souffrance, la CGT a demandé des enquêtes de la formation spécialisée lorsque cela était nécessaire. Nous exigeons systématiquement de l'administration de donner une suite aux alertes et de protéger les agents concernés. Dans le cadre du projet pharaonique Bercy Demain, nous combattons le flex-office imposé.

Nous défendons un télétravail volontaire, équipé et respectueux du droit à la déconnexion.

Des carrières reconnues et des droits effectifs

Nous revendiquons la hausse du point d'indice, la défense des indemnités des services centraux, des promotions transparentes et des moyens pour l'égalité salariale. Nous défendons aussi les libertés syndicales et une action sociale accessible, de la restauration au logement.

Une représentation conquise par l'action pour le SCBCM

La CGT s'est battue pour que les agents des SCBCM puissent élire leurs représentants. Le ministère les a rattachés au CSA du secrétariat général. La liste CGT Centrale Finances y compte cinq candidats des SCBCM. Pour la première fois, les revendications des agents des SCBCM auront une visibilité.

Alors votez et faites voter CGT à tous les scrutins !



Dossier

Les élections professionnelles dans les services centraux

La section présente cette année deux listes distinctes pour les Comités sociaux d'administration :

- Comités Sociaux d'Administration des services centraux de réseau (CSASCR) pour les agents DGFIP des services centraux. Il est consulté sur les grandes orientations relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, sur les questions de ressources humaines et sur les conditions de travail. Il intègre les prérogatives des anciens comités techniques et des CHSCT
- Comités Sociaux d'Administration de Centrale (CSAC) avec les camarades du syndicat central Finances du Secrétariat Général (SG) pour les collègues des Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM.

Ces instances ont pour prérogatives :

- les emplois
- les réorganisations y compris à l'intérieur d'un même service, créations et suppressions de services.
- les questions budgétaires
- de manière générale, les questions qui concernent les services.

Lors des dernières élections, les collègues des SCBCM, à l'exception du SCBCM finances, n'ont pas pu voter pour les CSA. Contrairement à ce qu'indiquait la circulaire DGFIP, ils n'étaient rattachés à aucun collège électoral. Ils ne pouvaient donc ni voter ni être candidats. La CGT a bataillé afin que ces collègues, agents de la DGFIP puissent voter et être représentés.

Grâce aux actions de la CGT, ils ont été rattachés sur le CSAC comme ceux du SCBCM finances qui pouvaient voter en 2022 en raison de leur rattachement au SG. C'est une petite victoire de la CGT même si nous aurions voulu être sur la liste du CSASCR car nous avons les mêmes spécificités que les agents des services centraux. 5 agents SCBCM figurent sur cette liste du SG de 18 candidats.

La liste du CSASCR présente 20 agents de différentes catégories, A+ (2 IDIV), 15 A, 2B et 1C.

Le nombre d'agents du ressort des services centraux est suffisamment élevé pour que les élus siègent dans instances spécifiques aux conditions de vie au travail, la formation spécialisée (FS).

La section va se répartir durant ces 4 années pour que l'ensemble des agents puissent être représentés et défendus lors des instances. Nous avons même la

possibilité de pouvoir également siéger en qualité d'expert dans l'autre CSA si besoin. Certes nous ne pouvons pas voter en séances mais apporter notre point de vue qui sera au procès verbal.

La section s'est attachée à vérifier que l'ensemble des collègues rattachés aux services centraux (services centraux, SCBCM, délégation interministérielle, territoires ultramarins de Saint-Pierre et Miquelon et de Wallis et Futuna, syndicats nationaux) puissent s'exprimer lors des élections professionnelles.

Lors du vote, les agents sont invités à voter pour les CSA mais aussi pour les CAP (Commissions Administratives Paritaires qui traitent de la carrière des agents fonctionnaires (recours en notation, recours pour les refus de temps partiels, de congés et de télétravail, CAP disciplinaires), des CCP (Commission Consultatives Paritaires) pour les contractuels et agents Berkanis ainsi que pour les CSAM (CSA ministériels)

La CGT présente des listes pour l'ensemble des instances. Il existe une CAP spécifique pour chaque catégorie : C (agents et agents techniques), B (contrôleurs et géomètres), A (inspecteurs, IDIV, IP et AFIPA), AE (administrateurs de l'État).

Pour la première fois cette année, la CGT présente une liste d'administrateurs de l'État.

Ainsi les agents des services centraux devront donc se prononcer pour :

- 4 scrutins différents pour les agents des services centraux : CAP ou CCP, CSA, CSAR (CSA de réseau qui est une instance au niveau national de la DGFIP) et CSAM
- 3 scrutins différents pour les agents des SCBCM (CAP ou CCP, CSAC qui est une instance nationale comme le CSAR et CSAM)

Il est important de voter pour l'ensemble des instances car, par exemple, c'est grâce à vos votes en 2022 que les SCBCM peuvent s'exprimer et être représentés cette année. D'une manière générale, le fait que la CGT est présente à tous les échelons permet de pouvoir mieux aider les collègues.

Le vote aura lieu du 3 au 10 décembre 2026. Il est important de s'inscrire rapidement car ce ne sera plus possible lors des élections et vous ne pourrez pas voter !





cgt.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr

Dossier

DTNUM : la Direction Dénérale doit agir !

Depuis 2024, les alertes se sont succédé sur les conditions de travail à la DTNUM. Engagée aux côtés des personnels, la CGT exige leur protection immédiate, un examen impartial des pratiques signalées et des décisions concrètes sur le management et le pilotage du numérique.

Des alertes collectives qui exigent des actes

Depuis juillet 2024, les organisations syndicales ont rapporté des témoignages sur des humiliations, des sollicitations hors horaires, des ordres contradictoires et la mise à l'écart de certains services au sein de la DTNUM. Après le départ de la déléguée précédente, nous pouvions penser que l'arrivée d'un nouveau délégué allait permettre un apaisement. Malheureusement, ce ne fut qu'un vœu pieu…

Dès la fin du premier trimestre 2026, nous avons pu constater la subsistance de pratiques managériales toxiques. Une nouvelle fiche de signalement intersyndicale a confirmé la persistance des difficultés dénoncées. Les agents de la DTNUM qui ont fait remonter des pratiques douteuses, ont été mis sous la pression directe de leur direction. La CGT a donc exigé une instruction impartiale de ces signalements par la direction générale et la mise en œuvre de mesures de protection immédiates pour les agents qui ont donné l'alerte.

Dans sa motion adressée à la directrice générale, la section a soutenu le collègue ayant lancé l'alerte et les témoins des faits dénoncés. Aucune intimidation ne doit être tolérée. La CGT a demandé une vérification des éventuels retraits de missions, de s'assurer que les départs de la délégation ne soient pas forcés mais aussi que les recrutements n'aient pas fait l'objet de conflits d'intérêts. Même si un diagnostic RPS est proposé en réponse, celui-ci doit garantir confidentialité, indépendance et surtout l'association des représentants du personnel, ce qui n'est pas gagné. Ce diagnostic ne justifie pas d'attendre ses conclusions pour agir immédiatement.

Le mur de la honte a été le révélateur d'un malaise persistant

Début juillet, des agents de la DTNUM ont affiché sur un panneau, nommé mur de la honte, des propos sexistes entendus dans le cadre professionnel. En guise d'explication, le DTNUM a indiqué qu'il s'agissait de propos entendu au cours de leurs carrières et pas forcément au sein du service. Cependant, comment peut-on mettre en place un mur de la honte visible de toutes et tous si tout va pour le mieux au sein de la DTNUM ?? Des médias se sont emparés de ce sujet en présentant l'affichage comme une dénonciation par des victimes ou témoins. La CGT a donc exigé que les faits rapportés soient vérifiés et que les collègues ayant affichés les propos soient protégés. La prévention des violences sexistes et sexuelles suppose une écoute effective et des suites adaptées aux faits établis.

DOSSIER

La question de la DTNUM n'est qu'une énième difficulté du numérique DGFIP

Les difficultés du numérique DGFiP dépassent la DTNUM. Les organisations syndicales ont dénoncé aussi les dysfonctionnements d'HELIOS, de FICOBA, de la paie, des calendriers projets irréalistes et la perte des compétences. Après les vols de données de l'été, l'ANSSI a relevé des faiblesses d'authentification, de cloisonnement et de détection. Sans établir de lien causal avec les alertes à la DTNUM, ces constats imposent d'examiner les moyens et le pilotage du numérique.

Toujours plus de projets avec des moyens contraints

Pour la CGT, la situation révèle une contradiction majeure. Comment peut-on exiger toujours plus des équipes sans leur garantir les moyens nécessaires ? Déployer une IA fiable, et véritablement au service des agents, exige des investissements durables en calcul, hébergement sécurisé, données, maintenance et formation, ainsi que des personnels formés. L'État ne peut afficher des ambitions illimitées tout en comprimant les budgets et les emplois. Les gains de productivité promis ne financent pas les investissements à réaliser aujourd'hui ! La CGT exige des moyens budgétaires à la hauteur des ambitions tant sur le plan humain que matériel pour les services informatiques de la DGFiP.



Quel avenir pour la DTNUM face à la DIAN ?

La création de la Direction de l'intelligence artificielle et du numérique (DIAN), annoncée le 16 juin 2026, pose une question stratégique. Chargée de la stratégie numérique et IA ministérielle, elle doit notamment mutualiser les infrastructures et s'appuyer sur des solutions communes. Comment s'articulera-t-elle avec la DTNUM ? Quels risques de doublons, de concurrence pour les crédits et de remise en cause des missions ? La CGT demande des réponses sur l'avenir des équipes !

Le recours à Mistral est déjà engagé au niveau interministériel. Une convention de novembre 2025 organisait une expérimentation avec Bercy destinée à éclairer les achats futurs. Si la DIAN recourait à un marché avec un acteur comme Mistral, quelle place resterait aux développements propres de la DTNUM ? Cette hypothèse doit être discutée ouvertement. La CGT exige de préserver les compétences publiques, la maîtrise des données et les emplois, avec des financements à la hauteur des missions.

Brèves

CSAM du 20 octobre : encore 176 suppressions de postes à la DGFiP !

Malgré un rythme freiné par rapport aux habituelles coupes à trois chiffres (souvent plus de 500 postes par an), la DGFiP accuse à nouveau la perte de 176 équivalents temps plein (ETP).

Loin de la « pause » réclamée par l'intersyndicale FIP, cette coupe supplémentaire vient alourdir un bilan déjà noir de 35 000 suppressions de postes depuis la création de la direction. Sur le terrain, l'exaspération monte : des services exsangues et « à l'os », des implantations locales sous pression constante et des règles de gestion rabotées.

Congés bonifiés : le scandale du plafond figé pour les conjoints !

Partir sur ses terres natales... mais en laissant son conjoint à quai parce qu'il « gagne trop » ? C'est l'injustice révoltante subie par de nombreux collègues des DROM-COM. En cause : un décret qui conditionne la prise en charge des billets du conjoint à un plafond de revenus bruts bloqué à 18 552 € par an.

Salaires gelés, inflation galopante... et un plafond inchangé depuis la réforme de 2020 ! Depuis bientôt 6 ans, l'État fait des économies sur le dos des familles. Une situation intolérable qui doit cesser !

Création d'un corps B technique : la CGT Finances Publiques à la manœuvre depuis 3 ans !

Grâce à trois ans de négociations menées par la CGT, la DGFiP a enfin proposé au ministère la création d'un corps B technique dédié aux missions supports.

Cette avancée permettra de valoriser les agents techniques (titulaires et contractuels dits « Berkani »), jusqu'ici bloqués dans leur carrière ou contraints d'occuper des postes administratifs pour évoluer. Après avoir déjà arraché la revalorisation des rémunérations Berkani et la subrogation pour les contractuels, la CGT prouve qu'un travail syndical offensif et représentatif sur l'ensemble des instances permet de conquérir de nouveaux droits collectifs.

INFO BO-KAY

La CGT Finances Publiques a décidé de mener le combat pour la défense des droits des Originaires DOM, en constituant en son sein un Collectif national DOM.

Le journal du collectif est disponible sur le site de la section, en cliquant ICI.

Brèves

Les résultats catastrophiques de l'Observatoire interne 2026

• 33 % des répondants se disent fatigués et 32 % se disent désabusés (contre 18 % pour toute la la fonction publique d'État). C'est le résultat direct d'une dégradation continue des conditions de travail, de sa qualité, des injonctions contradictoires et des restructurations permanentes.

• 34 % jugent le stress lié au travail important et 31 % ont une quantité de stress lié au travail de 6,1 sur une échelle de 0 à 10. Certains services ont déjà atteint le seuil critique

• de 7% (stress chronique et épuisement) sans action spécifique de la DG.

• 58 % des agents considèrent que la direction n'évolue pas dans le bon sens, dont 35 % disent que le rythme du changement au sein de sa direction est trop rapide

• 44 % disent que leur charge de travail est trop lourde (complexe et source de pression temporelle)

• 50 % disent que la charge de travail est mal répartie

• 34 % disent que le fonctionnement n'est pas efficace

• 25 à 26 % pensent que l'ambiance de travail, l'équilibre vie professionnelle vie privée et les conditions matérielles de travail ne sont pas bons

• 47 % trouvent que leur motivation diminue

• 44 % ne se sentent pas reconnus dans leur travail

• 60 % ne sont pas satisfaits de leurs conditions d'avancement et de promotion

• 76 % n'ont pas confiance en leur avenir au sein des MEF

• Les congés non pris ont augmenté de 20% depuis 2015 (CET équivalent à 7 000 emplois en ETP) 260 ETP d'heures supplémentaires ne sont récupérées

Le mal-être ne se mesure pas qu'en chiffres : il se vit chaque jour dans les services.

Ne restez pas isolé, contactez nous :

cgt.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr



Mauvaise humeur

Jurassic Park : la dotation informatique pour les syndicats !



Les images parlent souvent mieux que les mots, voyez donc le matériel fourni par la Direction pour que l'activité syndicale puisse s'exercer dans les services centraux.

Déjà que sur ce sujet, **elle pratique un traitement différencié par rapport au reste du réseau en interdisant aux représentants syndicaux d'informer les agents sur le lieux de leur fonction par des tractages !** Du même coup, elle interdit les tournées de services qui faciliteraient la rencontre entre les élus du personnel et ceux qui les ont élus !

Il est tout simplement honteux de nous traiter collectivement comme des agents de seconde zone et de considérer que les représentants du personnel ne sont pas des agents au même titre que les autres.

Aussi, Madame la Directrice générale, nous espérons que ce rappel de nos messages, vous permettra de nous doter des moyens actuels tel qu'un ordinateur avec un système d'exploitation assurant une sécurité informatique (il semble que vous ayez été sensibilisé sur le sujet !) et soyons fous, que nous puissions utiliser le mopieur pour imprimer les documents nécessaires au dialogue social.

Si vous aussi, votre dotation matériel n'est pas suffisante pour exercer votre métier, notamment en terme de dotation ergonomique n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrons remonter le problème auprès du service concerné ou en Formation Spécialisée.